



[snCF] amende mauvaise personne

Par **Bikette**, le **30/03/2010** à **18:03**

Bonjour,

j'ai reçu il y à quelques temps maintenant un amende provenant de la SNCF sur un trajet que je n'ai jamais fait. Cependant, j'avais à cette date perdu mon porte-feuille, le fait est que je l'avais perdu dans un transport SNCF et la personne l'ayant trouvé s'en ai servi afin de justifié son identité. J'ai contacté leur service par téléphone leur expliquant ceci, où il m'ont donné une lettre type à leur renvoyer. C'est ce que j'ai fait avec en joint la copie de la lettre preuve que mon portefeuille était dans leur service « Objet perdu » à cette date.

J'ai reçu de leur part un refus de l'annulation de cette amende. Il m'explique que l'unique condition pour un tel remboursement est qu'il m'aurait fallut réaliser une deposition de vol de mon porte-feuille auprès de la Police. Hors, j'ai seulement eu le temps de faire opposition sur ma carte bancaire car j'ai très vite put remettre la main sur mon porte-feuille.

Le faite est que je suis étudiant et que je ne peut payer cette amende de 64€. Aussi, il me menace de lancer des poursuite judiciare faute de payement avant le 01/04/2010. Que m'est il possible de faire maintenant ?

Merci d'avance, cordialement,
Thomas

Par **frog**, le **06/04/2010** à **14:26**

Si tu as une lettre de la SNCF où il est écrit noir sur blanc que ton larfeuille se trouvait en

possession de leur service le jour de la supposée infraction, ils pourront lancer les des poursuites, ils n'obtiendront rien. Si tu ajoutes à cela une preuve d'opposition à te CB le même jour, il y a deux éléments qui corroborent ta version des faits.

Si la SNCF veut jouer au plus con, tu peux te lancer dans la partie : Va déposer plainte pour vol de ton portefeuille à la date des faits et pour usurpation d'identité. Vois mon message privé (en haut à gauche "Messagerie") pour plus de précisions.

Par **Bikette**, le **08/04/2010** à **12:21**

Bonjour Frog,
je te remercie pour ton attention.

Je poste aujourd'hui une LRAR au Médiateur SNCF, lui expliquant et en insistant que ce ne pouvait être moi qui ai reçu l'amende. Si il refuse encore, je ferais comme tu me conseil Frog !!

Voilà l'adresse si ca peut aider quelqu'un :

Médiateur SNCF
45 rue de Londres
75008 PARIS.